



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0106/10/2020-320 PR (corr. : C. Jacques)  
Réf. CRMS : AA/BXL20569\_685\_Conservatoire  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 11/02/2022

**Objet : BRUXELLES. Rue de la Régence, 30. Conservatoire royal de Musique.**

Demande d'avis de principe le déplacement du volume de la nouvelle salle de répétition, conservation des écuries du n° 12 rue aux Laines, restauration de l'espace avec verrière de l'escalier d'honneur de la grande salle, nouvelle proposition de local vélo dans la cour principale dans le cadre de l'avant-projet de restauration/rénovation et nouvelles constructions de l'ensemble du Conservatoire royal de Musique - **Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 31/01/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 02/02/2022 pour le dossier sous objet.

#### ÉTENDUE DE LA PROTECTION

- L'arrêté du Gouvernement du 09/09/1993 classe comme monument, en raison de sa valeur historique et artistique, la totalité du Conservatoire royal de Musique. Ce classement vise l'ensemble de la parcelle (1017 F) sur laquelle se situe le bâtiment Cluysenaar mais sur lequel se trouvent aussi la bibliothèque et les n°3-5-11 de la rue aux Laines
- L'arrêté du Gouvernement du 19/07/2001 classe comme ensemble les façades et les toitures ainsi que certaines parties des intérieurs : le passage couvert et la cheminée du salon au 1<sup>er</sup> étage du n°7 et les vestibules et cages d'escalier des n°7 et 9, des maisons sis rue aux Laines 1,7 et 9.
- L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1<sup>er</sup> octobre 1998 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument les façades, la toiture, les structures portantes d'origine et certaines parties de l'intérieur (vestibule et cage de l'escalier d'honneur ainsi que les parquets, plafonds moulurés, cheminées, menuiseries et quincailleries d'origine) du Musée Instrumental sis 16 et 17 place du Petit Sablon à Bruxelles.

#### CONTEXTE & OBJET DE LA DEMANDE

Le présent rapport vise à analyser trois adaptations du projet :

1. La démolition / reconstruction des écuries du n°11 Rue aux Laines et le déplacement de la salle de répétition à l'arrière de la salle historique, avec la création de deux cours avec jardins  
→ Cette évolution significative du projet fait suite à une analyse SWOT sur base d'un examen juridique de la faisabilité du projet à l'aune du respect des prescriptions du CoBAT en matière de protection du patrimoine.
2. la restitution d'une verrière et le doublage de châssis dans l'aile de la grande salle,
3. la nouvelle proposition de localisation pour le parking vélos dans la cour d'honneur.

#### HISTORIQUE DE LA DEMANDE

Pour l'historique de la position CRMS sur le dossier : voir :

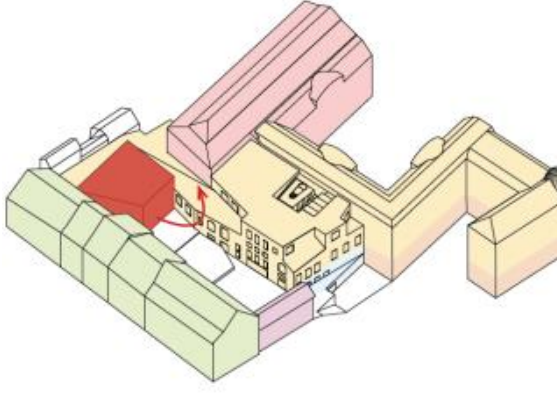
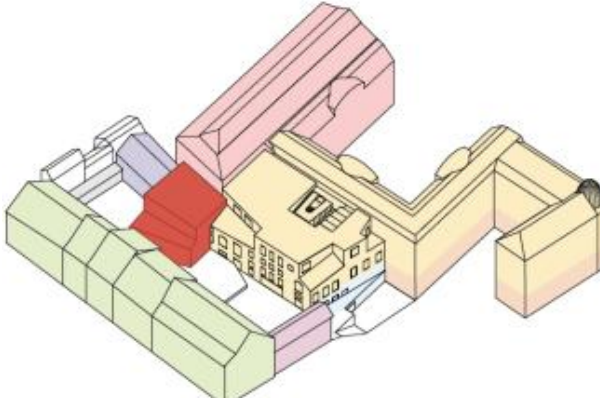
- Avis de principe de la CRMS - séance 01/06/2016 - sur le Plan directeur et la mission complète d'auteur de projet en vue de la restauration/rénovation. (GM/BXL2.569/s.588)

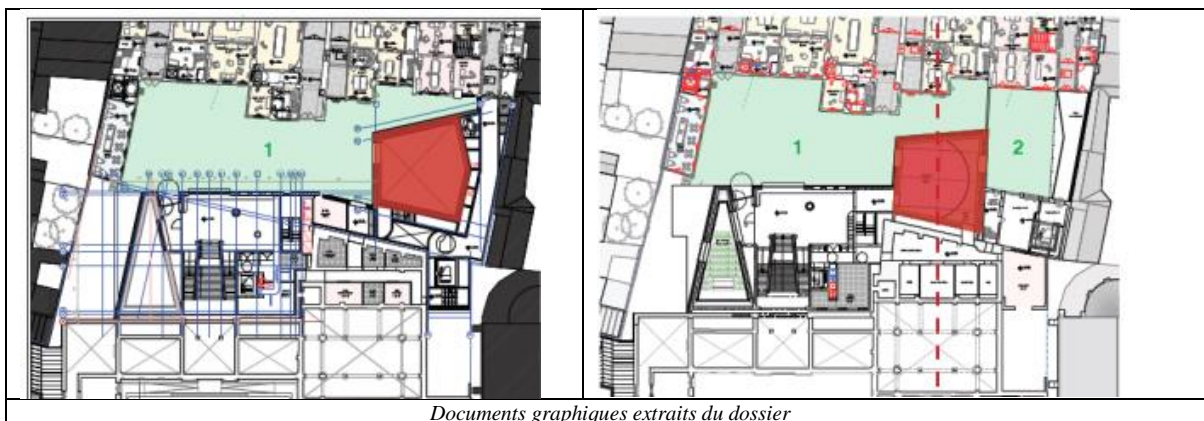
1/7

- Avis de principe de la CRMS - séance 21/08/2019 - sur l'avant-projet de la restauration et de la rénovation - (AA/BXL20569\_642-Conservatoire).
- Pv réunion de projet 24/04/2020
- Pv réunion de projet 10/07/2020
- Avis de principe de la CRMS - séance 23/09/2020 - sur l'avant-projet de la restauration et de la rénovation – (AA/BXL20569\_661\_Conservatoire)
- PV workshops

### ANALYSE DES 3 POINTS ET POSITION DE LA CRMS

#### **1. La démolition / reconstruction des écuries du n°11 Rue aux Laines et le déplacement de la salle de répétition à l'arrière de la salle historique, avec la création de deux cours avec jardins**

<i>Projet précédent</i>	<i>Projet actualisé</i>
<p>La nouvelle construction abritant la salle de répétition est implantée à l'arrière du n°11 de la rue aux Laines, à l'endroit des écuries qu'il est prévu de démolir (au même titre que la bibliothèque et la verrière - cf parties démolitions), en recul de 3 m (pour les constructions en sous-sol) par rapport à la limite mitoyenne avec l'hôtel de Lannoy.</p> <p>La présence de la porte cochère et du passage cocher du n°11 mène à ce nouveau volume, et permet de desservir les salles de concert en matériel (instruments, luminaires, engins sonores etc.).</p> <p>Cette nouvelle construction a une toiture en pente depuis le mur mitoyen vers le jardin pleine terre pour minimiser l'impact visuel depuis l'hôtel de Lannoy. Elle se place en contact avec le n°11 mais les surfaces de la nouvelle construction avec l'ancienne construction se limitent aux circulations.</p> <p>Un grand jardin est aménagé entre l'extension du bâtiment Cluysenaar, au droit de la bibliothèque à démolir et l'arrière des maisons rues aux Laines.</p>	<p>Le nouveau projet propose la démolition des écuries et leur reconstruction « à l'identique » sur 3 nouveaux niveaux de sous-sol pour permettre l'intégration d'un ascenseur à piano indispensable au fonctionnement des trois salles (concert, répétition et chambre). Un couloir d'un niveau est adossé au mitoyen de l'hôtel de Lannoy, pour acheminer les instruments vers les salles.</p> <p>Le volume neuf de la salle de répétition serait décalé et désormais adossé au mur arrière aveugle de la grande salle de Cluysenaar. Il est étagé en deux gradins et observe un plus grand recul que le volume précédent par rapport aux façades des maisons rue aux Laines.</p> <p>Deux jardins sont ainsi aménagés de part et d'autre du volume neuf : l'un plus large devant le nouveau volume des classes, l'autre plus petit se situe entre les écuries et la maison n°11 et est traversé par le couloir d'accès.</p>
	



Documents graphiques extraits du dossier

## Avis

Dans la continuité de sa position, déjà communiquée à plusieurs reprises depuis 2016 (dans 3 avis de principe et lors des 2 réunions de projet - voir historique du dossier supra), la CRMS accepte la démolition des annexes arrière du n°11, dont la valeur patrimoniale a été amplement annihilée par les profonds remaniements, y compris structurels, dans les années '50, et par l'état de dégradation extrêmement avancé du bâtiment.

Emprise des démolitions acceptées par la CRMS  
(dans 3 avis de principe et 2 RP)

Risque juridique analyse SWOT

**En 2016 :**

- la CRMS ne s'opposait pas à la démolition de la **bibliothèque** pour autant qu' « une réflexion sur la faisabilité sur le plan technique de la démolition + remise en valeur escalier Cluysenaar
- la CRMS ne s'oppose pas à la démolition de **ces annexes** pour autant qu'elles ne participent pas de manière significative à l'intérêt patrimonial des maisons de la rue aux Laines

**En 2019**

- la CRMS a confirmé qu'elle acceptait la démolition de la **bibliothèque** construite en 1958 et a accepté aussi celle **annexes arrières du n°11**, dont la valeur patrimoniale a été amplement annihilée par les profonds remaniements, y compris structurels, dans les années '50.

**En 2020**

- la CRMS n'est pas opposée à la démolition de la **bibliothèque** construite en 1958 si le nouveau projet permet d'optimiser le fonctionnement du conservatoire sans en desservir la valeur patrimoniale. Elle rappelle que l'option de démolir la bibliothèque doit être couplée à une proposition de remise en valeur de l'escalier du bâtiment principal Elle attire aussi l'attention sur le chantier difficile et délicat qu'entraîne cette démolition et demande toutes les garanties techniques qu'aucune atteinte ne sera portée aux bâtiments connexes de Cluysenaar
- la CRMS accepte la démolition des **annexes arrière du n° 11**, dont la valeur patrimoniale a été amplement annihilée par les profonds remaniements, y compris structurels, dans les années '50, et par l'état de dégradation extrêmement avancé du bâtiment. Cette démolition offre un potentiel d'implantation d'un nouveau bâtiment, lequel, si il est soigneusement intégré, permettra une efficacité du point de vue organisationnel mais aussi le dégagement et la valorisation de l'arrière de l'enfilade des maisons néoclassiques du Conservatoire rendues accessibles via un grand jardin en pleine terre. Il s'agira de parfaitement documenter cette annexe avant démolition pour conserver le témoignage de la typologie spécifique de l'hôtel de maître.

Positions CRMS depuis 2016 sur l'emprise des démolitions (Documents graphiques extraits du dossier)

S'agissant de l'implantation du volume de la salle de répétition, la CRMS soutient la précédente version du projet, qu'elle juge de bien meilleure qualité à l'échelle du site dans la mesure où l'opération de démolition (projetée dans les 2 versions), permet une implantation du nouveau bâtiment plus efficiente d'un point de vue organisationnel mais surtout plus valorisante, d'un point de vue patrimonial, pour le site via la création d'un grand jardin unique et le dégagement de l'intérieur d'îlot et de l'arrière de l'enfilade des maisons néoclassiques du Conservatoire.

Par l'intermédiaire ce grand jardin, le projet parvient en effet à tisser un lien subtil, juste et équilibré entre les bâtiments Cluysenaar d'un côté, les logements Rue aux Laines de l'autre côté et les nouvelles constructions. C'est une belle réponse aux ambitions de connecter de manière fluide et cohérente les différentes parties du site, issues de différentes typologies et d'histoire de construction mais aujourd'hui unies par une affectation unique d'enseignement de la musique. Cela permet en outre un dialogue fin

entre les façades arrière des maisons rue aux Laines, amplement dégagées, et la façade des nouvelles constructions. Pour la CRMS, la proposition de démolir et reconstruire les écuries change cette relation puisqu'elle impose un nouveau volume au cœur du grand jardin, ce qui alourdit et affaiblit le projet initial.

Par ailleurs, l'option d'une reconstruction 'typologique' des écuries, comme proposée dans la nouvelle version du projet, est patrimoniallement très difficilement défendable dans la mesure où les matériaux, sont reconnus comme trop dégradés pour être réutilisés, mais aussi parce que la 'reconstruction' s'assortit de l'ajout de trois niveaux de sous-sols en mitoyenneté de l'hôtel de Lannoy et de l'accueil de fonctions principalement techniques (ascenseur, accès logistique, ....) qui ne cadrent pas du tout avec la typologie d'écuries.

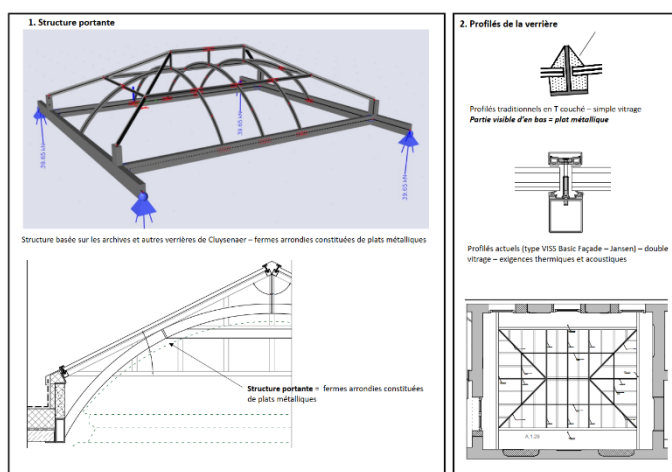
La CRMS prend cependant bonne note que la nouvelle proposition fait suite à une analyse SWOT et à une analyse juridique commandées par la maîtrise d'ouvrage et qu'elle est motivée pour réduire (sans pouvoir l'éteindre – la CRMS insiste sur ce point) le risque juridique établi relatif à la portée de l'ensemble des démolitions projetées sur le site et menaçant les possibilités de concrétiser le projet dans sa version précédente.

Dans ce contexte, bien qu'elle soit moins harmonieuse à l'échelle du site, la CRMS ne s'opposera pas à la nouvelle version du projet si elle peut réellement permettre la concrétisation du projet. La CRMS considère en effet que le plus bel enjeu patrimonial ici réside dans l'accueil du programme de Conservatoire (intégrant l'augmentation importante du nombre d'étudiants ces dernières décennies et les nouveaux usages et locaux nécessaires à l'enseignement artistique d'aujourd'hui) au sein des bâtiments et du site qui ont accueilli l'institution dès son origine.

L'aboutissement de ce projet est patrimoniallement essentiel et le résultat de plusieurs années d'études préalables et de travaux menés avec méthode et dans l'intérêt jumelé du patrimoine et de la pérennité de l'affectation de conservatoire, incluant l'intégration de l'ensemble de la programmation nécessaire aujourd'hui. Cela a été rendu possible par l'intégration, au périmètre d'intervention, des Maison du Directeur et du n°16 Place du Petit sablon afin de répartir la pression du programme sur l'ensemble du site et de mieux préserver le contexte de l'ensemble patrimonial, en particulier les bâtiments de Cluysenaar et les maisons rue aux Laines.

La CRMS demande toutefois que l'option de 'reconstruction' des écuries, si elle doit se poursuivre, ne se matérialise pas par une construction factice et pastiche mais plutôt par une évocation contemporaine et invite à réfléchir à d'autres implantations de l'ascenseur pour éviter les 3 niveaux de sous-sol.

## 2. La restitution d'une verrière et le doublage de châssis dans l'aile de la grande salle



(Documents graphiques extraits du dossier)

L'escalier d'honneur était autrefois flanqué d'un vaste hall monumental, montant sur deux niveaux, sommé d'une grande verrière éclairant tout l'escalier. Dans les années 1950 une pièce fermée a été aménagée au 2<sup>e</sup> niveau du hall et la verrière a été supprimée, privant l'escalier et le hall de lumière. La nouvelle verrière proposée s'inspire de celles de Cluysenaar, mais est interprétée avec des profilés contemporains en acier à coupure thermique.

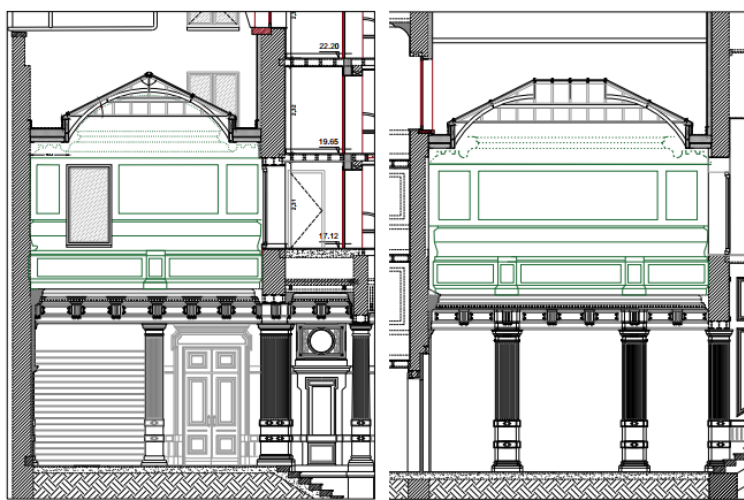
Au 1<sup>er</sup> niveau du hall, la porte qui ferme actuellement l'escalier de service est moderne et d'aspect quelconque. Il est proposé de restituer à son emplacement une porte identique à celle qui lui fait face. Au 2<sup>e</sup> niveau du hall, aucun décor n'a été retrouvé sur les murs. En outre, les percements des baies y ont été modifiés.

Le projet propose de retrouver la symétrie des baies en s'inspirant des plans anciens, sauf sur l'élévation côté escalier d'honneur, où l'on prévoit une seule baie décentrée (alors que les plans en montrent deux). Des cadres moulurés sont posés sur les murs en vue de compléter la décoration. Le projet propose également les détails de doublages des châssis. Ces châssis prennent place dans les dégagements des couloirs desservants la grande salle. Il s'agit d'espaces sans décors, hormis au droit de l'escalier Joly, dans lequel des grilles décoratives en fer forgé empêchent de placer des fenêtres de doublage, et dont les baies resteront inchangées.

### Avis

Le principe de retrouver un hall montant sur deux niveaux ainsi qu'une verrière a déjà été admis et constitue une incontestable plus-value sur le plan du patrimoine. Les profilés de la verrière sont adéquats. Ils sont à la fois fins et très graphiques et permettent d'atteindre une performance énergétique. En outre, leur aspect diffère légèrement des profilés anciens, introduisant une discrète touche contemporaine permettant une lisibilité de l'intervention.

Au 1<sup>er</sup> niveau du hall, l'entrée de l'escalier de service pourrait ne jamais avoir été fermée d'une porte comme proposé, c'est-à-dire d'une porte identique à celle qui lui fait face. Il est à noter à ce sujet que les deux portes existantes sur l'élévation côté escalier de la reine sont flanquées de pilastres, tandis que l'entrée de l'escalier de service est flanquée de piliers de pierre qui paraissent peu logiques en accompagnement de la porte qu'il est proposé de restituer.



Élévation côté escalier d'Honneur  
Documents graphiques extraits du dossier

Élévation côté Synagogue

Au 2<sup>e</sup> niveau du hall, l'idée de retrouver la symétrie des percements est adéquate, car les décors de l'étage inférieur appellent à être accompagnés d'une composition symétrique. Une symétrie devrait également être retrouvée sur l'élévation côté escalier d'honneur, où l'on ne prévoit qu'une baie désaxée, quitte à recourir à une fausse baie. Il est essentiel aussi de penser le projet tenant compte du fait que le balcon disparu ne sera pas restitué. La composition finale ne semble à cet égard pas encore aboutie et devra se poursuivre.

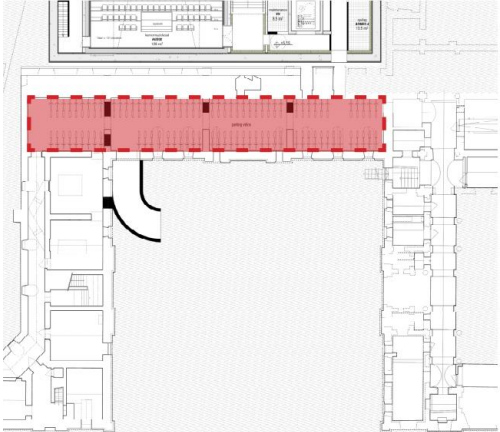
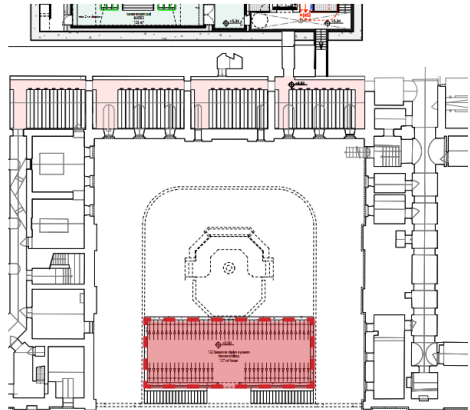
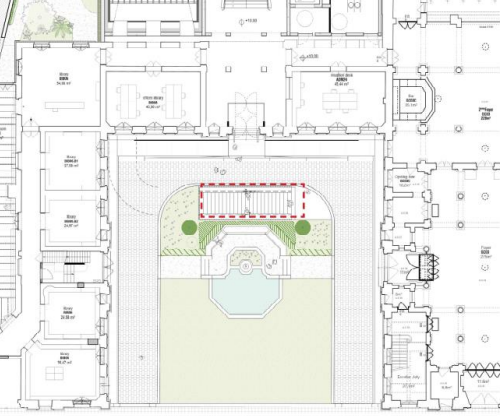
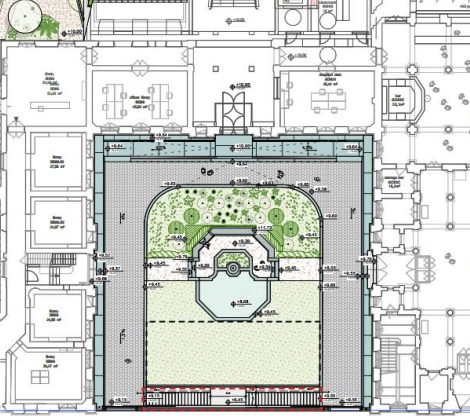
Il paraît en tous les cas juste d'introduire des cadres ou autres lignes de composition faisant écho aux décorations et moulurations du niveau inférieur, et permettant une unification et une cohérence de l'ensemble de la pièce, qui sera désormais réouverte sur deux niveaux. Mais le projet pourrait renoncer à employer le vocabulaire de l'architecture ancienne et trouver d'autres moyens décoratifs pour ne pas fausser la perception de l'œuvre de Cluysenaar. De la même manière que pour les profilés de la verrière, un aspect qui différerait légèrement des moulures anciennes, et introduirait une discrète touche contemporaine permettrait une lisibilité de l'intervention sans rompre avec l'unité et la cohérence d'ensemble.

Concernant le doublage des châssis des dégagements de la grande salle, le principe est accepté. Afin qu'ils soient peu perceptibles de l'extérieur, la CRMS conseille de peindre leurs faces extérieures dans une teinte foncée et de les poser à fleur du plafond, en pratiquant une battée sur le pourtour de la baie de manière

à maximiser les surfaces éclairantes. Elle suggère également de peindre en teinte foncée la tranche du plancher visible dans les baies depuis la cour d'honneur.

### 3. Nouvelle proposition de localisation pour le parking vélo

La présente demande d'avis porte sur un nouveau scénario présenté pour répondre aux besoins en termes de mobilité avec l'implantation d'un parking vélos tout en limitant au maximum l'impact visuel sur la cour d'honneur pour laquelle le projet propose une restauration à l'identique avec une période de référence définie et correspondant à l'époque de l'aménagement du monument Art déco.

<i>Projet précédent</i>	<i>Projet actualisé</i>
<p>Dans la proposition précédente, le parking vélo était aménagé dans les caves du bâtiment Cluysenaar avec un accès directement à l'arrière du bassin et plus précisément du buste sur un piédestal.</p>	<p>La nouvelle proposition de parking vélos est formée d'un volume indépendant situé en sous-sol (volume de +/- 50m<sup>2</sup> sous la pelouse, avec une hauteur sous plafond de 2m30), à l'entrée de la cour d'honneur. Son accessibilité se fait via un escalier simple muni de rampes de part et d'autre (entrée/sortie) pour garantir le respect de la symétrie. Un garde-corps d'une hauteur d'1m10, est posé sur un muret en pierre bleue ou en briques rouges avec couvre-mur en pierre bleue.</p>
 <p data-bbox="300 1442 579 1458">FIETSENSTALLING IN KELDER CLUYSENAAR - DO NIVEAU -1</p>	 <p data-bbox="922 1451 1281 1467">FIETSENSTALLING ONDER COUR D'HONNEUR - NIEUW SCENARIO NIVEAU -1</p>
 <p data-bbox="276 1928 603 1944">INKOM FIETSENSTALLING IN KELDER CLUYSENAAR - DO NIVEAU +0</p>	 <p data-bbox="914 1944 1289 1960">FIETSENSTALLING ONDER COUR D'HONNEUR - NIEUW SCENARIO NIVEAU +0</p>
<p><i>Documents graphiques extraits du dossier</i></p>	

## Avis

Lors du précédent rapport d'avis de principe (séance 23/09/2020), sur la précédente version du projet, la CRMS souscrivait à la pertinence et l'utilité de proposer un parking vélos d'une telle ampleur (170 emplacements), mais l'implantation et le confort de sa rampe d'accès et de son impact au niveau de la cour d'honneur soulevait des interrogations. La cour d'honneur compte parmi les rares espaces extérieurs à dater des débuts du Conservatoire. Sa valeur patrimoniale est importante, et dans ce cadre, cette installation et son impact ont fait débat. La Crms a demandé d'étudier si d'autres alternatives offriraient le même confort de mobilité dans un plus grand respect de la cour d'honneur. Ces réserves ont été répétées lors de la réunion de projet du 19/11/2021 notamment s'agissant de la visibilité de la rampe et de la perte d'espace (+ caractère très fonctionnel) dans la scénographie de l'accès principal du bâtiment.

La CRMS accueille favorablement la nouvelle version du projet plus respectueuse de la composition de la cour et de la scénographie d'entrée. Elle souligne toutefois que cela nécessite la création d'un espace en sous-sol au droit de l'espace engazonné et demande qu'une hauteur suffisante de pleine-terre sur cet espace puisse assurer la pérennité d'un gazon ou, de concentrer les aménagements de parking sous les parties déjà minéralisées.

Le nouveau scénario implique la création d'un muret servant de garde-corps à la zone d'accès au parking vélos. La CRMS s'interroge sur la nécessité de respecter à cet endroit les normes relatives à la hauteur, puisque le jardin situé au centre de la cour n'est en principe pas une zone accessible. Dans tous les cas, parmi les deux options présentées, la CRMS préfère la proposition en pierre bleue, plus en harmonie avec la matérialité de la cour. La CRMS s'interroge cependant sur l'aspect massif de cette proposition et demande d'en évaluer le rendu esthétique (traitement de la pierre, ...) et l'impact visuel voire d'étudier une solution avec un garde-corps en métal ou le recours à un muret végétalisé (implantation d'une haie).

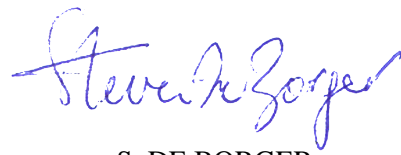
Enfin, la CRMS demande d'examiner la faisabilité d'inverser le système de butée centrale de telle sorte que le vantail de jour (le seul qui est quotidiennement utilisé) s'ouvre contre le bâtiment, plutôt que de devoir placer sur rails les vantaux de la grille en ferronnerie. La présence de deux escaliers solutionnerait toujours les problèmes pratiques dans le cas où le vantail dormant d'un des deux portails devait exceptionnellement être ouvert pour laisser passer un véhicule.

La CRMS s'est limitée dans le cadre de cet avis à l'analyse de l'accès vélo et ne s'est pas penchée sur les autres interventions relatives à la cour d'honneur.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



S. DE BORGER  
Vice-Président

c.c. **BUP-DPC :** [pbernard@urban.brussels](mailto:pbernard@urban.brussels) [sbuelinckx@urban.brussels](mailto:sbuelinckx@urban.brussels) [cjacques@urban.brussels](mailto:cjacques@urban.brussels)  
[Restauration@urban.brussels](mailto:Restauration@urban.brussels) [aautenne@urban.brussels](mailto:aautenne@urban.brussels) [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) [Crms@urban.brussels](mailto:Crms@urban.brussels)  
[amarinx@urban.brussels](mailto:amarinx@urban.brussels)